

# A TRAVERS LE CONGRES



La Commission Culturelle devait, à travers la pratique des différentes A.G.E., faire le point sur la réorientation du secteur. Impropriété des structures, difficulté de discerner ce qui était du domaine culturel ou du domaine universitaire, tels étaient les principaux problèmes, un an après le Congrès de Dijon.

D'autre part, pouvait-on reconvertir les activités culturelles traditionnelles, et dans l'affirmative, fallait-il les placer dans un cadre universitaire ou dans un cadre plus large, fallait-il les ouvrir aux étudiants ou à tout le monde ?

A partir de ces différents problèmes, et en s'aidant de l'expérience des A.G.E. au cours de l'année écoulée, la commission a pu établir un texte destiné à orienter le secteur culture! pour un an.

L'orientation ambiguë définie par le Congrès de Dijon ne permettait pas une application pratique cohérente et facilitait une priorité donnée à l'idéologie. Le secteur culturel avait alors pour tâche d'analyser le contenu et les finalités de l'Enseignement, et débordait en cela sur le domaine universitaire. Or, son rôle semble plutôt être de définir « ce qu'on entend par FAIT CULTUREL par rapport à ce qui est universitaire ».

— Dans un premier stade devra être entreprise une étude des aspects de la culture de masse et du problème posé par la séparation Université-Loisirs.

— En ce qui concerne l'organisation des loisirs, le principe de l'autogestion des équipements culturels par les usagers est retenu, cette autogestion étant entendue au sens d'une autonomie dans la définition et l'organisation des implantations. Cette prise en charge doit être élargie aux syndicats ouvriers et aux mouvements de jeunesse et d'Education populaire qui y sont tout aussi intéressés que les étudiants.

Ce principe implique l'ouverture des équipements socio-culturels spécifiquement étudiants déjà existants (dans les cités, les campus, etc.), aux autres couches de la société.

— Sur le plan pratique, le Congrès a décidé la création au niveau régional de « Centres culturels » dont les fonctions seront d'organiser les activités communes aux divers syndicats et mouvements de jeunes. Enfin, pour définir les problèmes spécifiques aux diverses disciplines, le Secteur Culturel étudiera la possibilité d'instaurer une réflexion au niveau des spécialités (des offices) sur la façon dont est ressentie par les étudiants la culture dans l'Université.



*Parmi les nombreuses allocutions des délégués étudiants, iranien ou cubain, malgache ou algérien, et qui toutes témoignaient de l'état des relations internationales de l'U.N.E.F., une déléguée de l'U.N.U.R.I. (étudiants italiens) nous fit un exposé sur l'allocation d'études dans son pays.*

*Ce texte, par l'intérêt qu'il présente pour nous, aurait mérité d'être ici retranscrit. La place manquant, nous espérons pouvoir revenir sur ce sujet dans un prochain numéro.*



La nécessité de reconversion du secteur en secteur « implantation » n'a pas été ressentie par toutes les A.G.E. Elles ont cependant semblé admettre que les pratiques d'information actuelles étaient essentiellement à-syndicales, du fait qu'elles reproduisaient souvent au sein du syndicat les relations existant actuellement au sein de l'enseignement entre professeurs et étudiants.

Tout comme à la commission STRUCTURES, le meilleur moyen de parvenir à une prise en charge par le plus grand nombre d'étudiants de la politique du syndicat a semblé être le G.S.B. (Groupe Syndical de Base). Cependant, un grand nombre d'A.G.E. ont émis des réserves quant aux possibilités d'implanter — du moins dans l'immédiat — ces Groupes Syndicaux de base, et ce principalement dans les petites A.G.E. Par ailleurs, la F.G.E.L. a voulu traiter des G.S.B. d'une manière théorique, voulant en montrer la nécessité absolue, alors que de nombreuses autres A.G.E. voulaient à tout prix que la F.G.E.L. donne les résultats de l'expérience de cette année. Cette expérience étant un relatif échec, des A.G.E. en tirèrent la conclusion que la F.G.E.L. ne parlait absolument pas en connaissance de cause, alors que la F.G.E.L. pensait, elle, que justement elle se trouvait à un stade relativement avancé de son implantation.

Pour ce qui est des journaux nationaux ou d'A.G.E., la commission précisa ce que devrait être le contenu de des journaux locaux et de 21-27, les « Cahiers de l'U.N.E.F. » restant un outil de travail pour les militants.

« Considérant que le journal national doit être un moyen de concrétiser la politique du mouvement dans ses efforts d'implantation dans le milieu et de favoriser une adhésion responsable,

« ESTIME que le choix des dossiers, articles et rubriques doit être effectué sur les critères suivants :

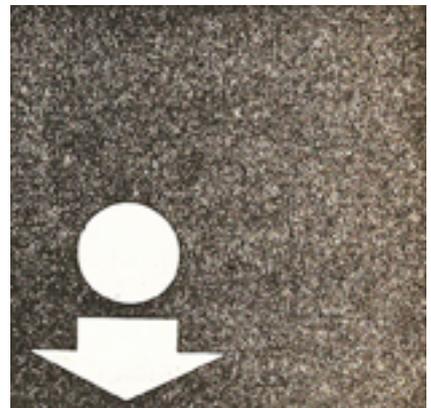
- la pratique universitaire du mouvement,
- la recherche syndicale dans les structures de l'U.N.E.F.,
- l'attitude du mouvement vis-à-vis des grands problèmes concernant le milieu qu'il représente (que ces problèmes soient posés uniquement en milieu étudiant ou posés conjointement au milieu étudiant et à d'autres milieux) et les réactions de celui-ci.

On décida également de soumettre 21/27 à un contrôle régulier des A.G.E. Le débat sur les stages fut quelque peu réduit à un certain nombre d'expériences (Rennes-Caen) et tourna à la discussion entre ces A.G.E., le vice-président Information et le C.E.R.S. On discuta ensuite des techniques de stage, mais fort peu, malgré les efforts de Rennes en faveur d'une réelle politique-stage.

Enfin, on décida de privilégier le rôle des J.E.S. qui permettent une réelle discussion entre les responsables et une réelle confrontation des pratiques sans préoccupations électorales telles qu'elles ont lieu en Assemblée générale ou en Congrès. D'autre part, une discussion sur le C.E.R.S. fort intéressante, à laquelle participa Antoine Griset, président de la Mutuelle, aboutit à la conclusion qu'il faut développer d'une manière systématique les C.E.R.S. locaux, qui permettront de développer les stages et de former des animateurs, ces C.E.R.S. locaux coordonnés par le C.E.R.S. national qui se chargerait par ailleurs de faire des enquêtes.



*En ce qui concerne le secteur INTERNATIONAL, le congrès décide de reconverter cette branche d'activités. Le travail international de l'U.N.E.F. et des A.G.E. ne doit pas en effet se borner à des motions de solidarité restant bien souvent à l'état de vœux pieux ou à des activités diplomatiques. Sensibiliser les étudiants sur les problèmes internationaux, marquer les limites de notre action dans ce domaine, tel devra être le rôle du syndicat, promouvoir systématiquement des confrontations au niveau international sur les problèmes universitaires et sur l'état de l'Université dans les différents pays.*



*Le délégué iranien invité au Congrès de l'U.N.E.F. a pu préciser quelques points intéressants sur l'accès « démocratique » aux facultés de son pays. Plus que de longs discours, les chiffres parlent :*

*Les droits d'inscription en faculté sont de 60.000 AF. Pour l'Ecole Polytechnique, avant de verser une « obole » de l'ordre de 200.000 AF., il faut réussir au concours d'entrée. Le jury n'est d'ailleurs pas composé de membres professeurs, et les critères sont plus ceux de la police secrète que de la politique universitaire.*